

LES NOUVEAUX DÉTENTEURS D'UN TITRE DE SÉJOUR PERMANENT EN 2006: une mobilisation importante des réseaux familiaux et personnels pour l'accès à l'emploi

Selon l'enquête « **Parcours et profils des migrants** » de la Drees, les personnes ayant obtenu un premier titre de séjour d'au moins un an en 2006 ont souvent mobilisé leurs réseaux de relations personnels et familiaux pour s'insérer sur le marché du travail après leur arrivée en France. Arrivées sur le territoire français pour un quart avant 2002 et pour plus de la moitié avant 2006, elles occupent à 43 % un emploi à cette date. Les hommes sont plus souvent en emploi (65 %) que les femmes (24 %). Pour celles-ci les contraintes familiales et le manque de connaissance de la langue française, associées à une arrivée généralement plus récente sur le territoire français, constituent souvent un handicap. La situation sur le marché du travail varie aussi selon les origines géographiques ou les motifs d'octroi du titre de séjour. Les personnes originaires d'Asie ou d'Europe sont ainsi plus souvent en emploi que celles nées au Maghreb ou en Afrique. Les réfugiés et les bénéficiaires du regroupement familial ont également plus de difficultés à trouver un emploi, en raison notamment d'un réseau de sociabilité moins étendu et d'une présence sur le territoire français moins longue. Un tiers des nouveaux détenteurs d'un titre de séjour recherchent un emploi en 2006, en ayant recours à différents canaux de conseils et d'aides fournis par le réseau familial, les amis ou les institutions comme l'ex - ANPE.

L'une des difficultés importantes que rencontrent les immigrés dans les années qui suivent leur arrivée en France est de trouver rapidement un emploi. La première vague de l'enquête « **Parcours et profils des migrants** » menée par la Drees entre septembre 2006 et janvier 2007 auprès de personnes ayant obtenu un premier titre de séjour d'au moins un an, après parfois plusieurs années de séjour sur le territoire français, permet d'analyser plus précisément la situation sur le marché du travail de ces personnes et le rôle des réseaux qu'elles ont pu mobiliser pour faciliter leur insertion sur le marché du travail (encadré 1).

Les nouveaux détenteurs d'un titre de séjour permanent : beaucoup de conjoints de Français

Les personnes qui ont obtenu en 2006 un titre de séjour d'au moins un an (désigné « permanent » par la suite) (1) et auxquelles a été proposé un « contrat d'accueil et d'intégration » étaient souvent arrivées en France depuis plusieurs années : 25 % entre 1996 et 2001, 34 % entre 2002 et 2005, et 40 % en 2006 (2). Les femmes, plus nombreuses (55 %), sont arrivées un peu plus récemment : 48 % des femmes et 38 % des hommes sont arrivés en 2006.

Les titres de séjour peuvent être accordés pour différents motifs. 44 % des nouveaux détenteurs d'un titre de séjour en 2006 l'ont obtenu au titre de

(1) Par souci de lisibilité, le terme de « détenteurs d'un titre de séjour » sera parfois utilisé par la suite pour désigner les « nouveaux détenteurs d'un titre de séjour d'au moins un an en 2006 ».

(2) Le champ de l'étude a été restreint aux personnes ayant au plus dix années de présence sur le territoire.

conjoints de Français, avec une proportion à peu près égale d'hommes et de femmes (tableaux 1 et 2). Les titres de séjour accordés pour « liens personnels et familiaux » et, dans une moindre mesure les régularisations pour résidence, regroupent 20 % des nouveaux détenteurs d'un titre de séjour dont 59 % de femmes. Il s'agit dans une grande majorité de simples procédures de régularisation. Les bénéficiaires du regroupement familial (12 %) sont les conjoints ou les enfants des étrangers vivant en France depuis un an au moins. Cette catégorie est très féminine (71 %). Les parents d'enfants français (12 %) sont des personnes régularisées ou des personnes ayant simplement changé de statut sans avoir fait l'objet d'une régularisation (étudiant devenu parent d'enfant français, conjoint de Français ayant un enfant français et ayant divorcé). Les femmes sont majoritaires dans cette catégorie (58 %). Les réfugiés et leurs familles représentent 8 % des nouveaux détenteurs d'un titre de séjour, les hommes étant majoritaires (59 %). Enfin, les salariés (4 %) qui obtiennent un titre de séjour permanent au titre de l'immigration professionnelle ont une forte composante masculine (72 %).

Près de 70 % des nouveaux détenteurs d'un titre de séjour sont d'origine maghrébine (45 %) ou africaine (25 %), et 10 % environ sont d'origine asiatique. Les motifs d'octroi du titre de séjour varient selon l'ancienneté de présence sur le territoire. Les personnes ayant fait l'objet d'une procédure de régularisation ont généralement des anciennetés élevées: 6,2 années en moyenne pour les titres de séjour « liens personnels et familiaux ». Les anciennetés sur le territoire sont moins longues pour les réfugiés (3,2 années en moyenne), les conjoints de Français (2,1 années) et surtout les bénéficiaires du regroupement familial (1,3 année).

Deux tiers des hommes et un quart des femmes sont en emploi

En 2006, 43 % des nouveaux détenteurs d'un titre de séjour permanent étaient en emploi. Les hommes le sont plus souvent que les femmes: 65 % d'entre eux se déclarent en emploi contre seulement 24 % des femmes (tableau 2). Outre des écarts de taux d'emploi pré-existant dans le pays d'origine, la part des femmes qui exerçaient une profession dans le pays d'origine et qui ont continué dans le pays d'accueil n'est que de 59 % contre 72 % pour les hommes. Ce constat renvoie pour partie à des spécificités dans le profil des femmes immigrées: date d'arrivée en France plus récente (2,9 ans en moyenne contre 3,5 ans pour les hommes), moindre proportion de femmes dans la tranche d'âge la plus active (74 % entre 25 et 49 ans, contre 84 % pour les hommes), présence fréquente de jeunes enfants (35 % des femmes de moins de 50 ans ont au moins un enfant de moins de 6 ans; or le taux d'emploi passe de 29 % pour les femmes sans enfant de moins de 6 ans à 16 % quand elles en ont deux). Les écarts d'emploi entre les femmes et les hommes renvoient vraisemblablement également à d'autres facteurs comme un positionnement différent dans le projet migratoire.

Les nouveaux détenteurs d'un titre de séjour nés en Asie ou en Europe plus souvent en emploi

La situation sur le marché du travail varie aussi selon les origines géographiques. Les nouveaux détenteurs d'un titre de séjour nés en Asie ou en Europe sont plus souvent en emploi en 2006 que ceux nés au Maghreb ou en Afrique.

Ces écarts s'expliquent, pour partie, par les différences de taux d'emploi des femmes. 42 % des

Tableau 1 • Principales caractéristiques sociodémographiques des nouveaux détenteurs d'un titre de séjour en 2006

En pourcentage

	Turquie	Europe	Afrique noire	Amérique centrale et du Sud	Asie	Maghreb	CEI	Autres pays	Total
Origine géographique	5,7	5,4	24,8	4,9	9,4	44,8	4,0	1,0	100,0
Part des femmes	47,6	61,0	58,0	67,1	62,8	48,8	72,2	53,7*	54,9
Arrivés en 2006	54,6	32,7	26,9	31,5	31,5	56,5	31,8	56,0*	43,2
Ancienneté moyenne de présence sur le territoire (en années)	2,6	3,1	3,7	3,6	4,8	2,6	3,0	2,3	3,2
Titre de séjour									
Conjoint de français	40,5	30,2	30,7	40,7	27,2	57,9	33,9	40,3*	43,8
Regroupement familial	19,3	10,2	5,4	4,7	4,9	18,9	4,8	23,5*	12,5
Liens personnels et familiaux	17,5	28,7	18,4	30,7	49,3	11,9	20,4	4,6*	19,4
Parents d'enfants français	6,7	9,7	29,5	14,3	1,5	5,8	4,0	13,7	11,8
Réfugiés	16,0	11,8	13,1	9,4	12,5	1,0	28,8	4,8*	8,0
Salariés	0,0	8,9	2,7	0,0	4,4	4,4	2,2	9,7	3,9
Niveau de diplôme									
Bac ou plus	13,6	60,9	38,3	42,8	24,4	32,3	49,3	65,8	35,0
Inférieur au Bac	86,4	39,1	61,7	57,2	75,6	67,7	50,7	34,2	65,0
dont illettrés	3,4	1,4	6,2	1,2	6,6	6,7	1,9	0,5	5,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

* Non significatif compte tenu du faible nombre d'observations.

Champ: nouveaux détenteurs d'un titre de séjour âgés de 18 à 64 ans; France métropolitaine.

Source: enquête
Parcours et profils
des migrants, vague 1,
2006, Drees;
calculs Dares.

femmes d'origine asiatique et 39 % des femmes d'origine européenne sont ainsi en emploi, contre 30 % pour les femmes d'origine africaine et 14 % pour les femmes d'origine maghrébine. Pour les hommes, les écarts sont nettement moins élevés. Les hommes originaires d'Asie et de Turquie sont ainsi 76 % et 75 % à être en emploi contre 67 % pour les hommes originaires d'Europe, 62 % et 60 % pour les hommes originaires du Maghreb et d'Afrique. Il n'y a guère que les hommes originaires de la CEI (47 %) qui présentent un écart important avec le reste de la population masculine en emploi.

Ces écarts s'expliquent aussi en partie par les différences de durée de présence sur le territoire selon les origines. Les nouveaux détenteurs d'un titre de séjour d'origine asiatique et européenne sont en effet arrivés en moyenne plus tôt en France que leurs homologues d'origine maghrébine ou turque (tableau 2).

Trouver un emploi est plus difficile pour les réfugiés et les bénéficiaires du regroupement familial

Les détenteurs d'un titre de séjour permanent peuvent exercer une activité professionnelle sans que la situation locale de l'emploi ne leur soit juridiquement opposable. Les bénéficiaires d'un titre de séjour « salariés » sont logiquement tous en emploi car leur entrée sur le territoire français est conditionnée par la signature d'un contrat de travail. Les bénéficiaires d'un titre de séjour « liens personnels et familiaux » et les « parents d'enfants français » sont assez fréquemment en emploi en 2006 (respectivement 52 % et 43 %). Souvent présents depuis longtemps sur le territoire français, ils ont notamment acquis une meilleure connaissance du marché du travail que les personnes arrivées plus récemment et peuvent avoir recours à des réseaux plus denses pour trouver un emploi. Les nouveaux détenteurs d'un titre de séjour « conjoints de Français » sont 41 % à occuper un emploi mais avec de fortes disparités selon le sexe. Alors que les hommes « conjoints de Français » sont 64 % en emploi, ce n'est le cas que de 19 % des femmes « conjointes de Français ».

Les réfugiés ne sont que 34 % en emploi alors que leur durée de présence sur le territoire est assez élevée en moyenne (3,2 années). Dans leur cas, les difficultés d'insertion sont d'un autre ordre. Beaucoup d'entre eux n'ont pas choisi leur destination d'accueil et leurs réseaux de sociabilité sont généralement moins développés que ceux des autres catégories de détenteurs d'un titre de séjour. Seuls 37 % des « réfugiés » vivent avec un conjoint. 25 % vivent seuls et 38 % vivent dans une autre configuration familiale qui ne comprend ni conjoint, ni parents. Seuls 41 %

des réfugiés ont par ailleurs déclaré connaître des personnes appartenant au cercle des proches (famille ou belle-famille).

Les détenteurs d'un titre de séjour dans le cadre du regroupement familial sont les moins nombreux en emploi (17 % contre 43 % en moyenne pour l'ensemble des détenteurs d'un titre de séjour). Divers facteurs contribuent à cette faible présence sur le marché du travail : une arrivée récente sur le territoire – les bénéficiaires du regroupement familial sont arrivés en France quasi exclusivement en 2006 – ; une forte proportion de femmes (71 %), la présence d'enfants au foyer (24 % des familles ont trois enfants ou plus contre 15 % pour les conjointes de Français) ; une moindre maîtrise de la langue (seules 41 % déclarent parler couramment le français contre 58 % en moyenne).

Les taux d'emploi des nouveaux détenteurs d'un titre de séjour varient assez peu selon le niveau de formation initiale, hormis pour ceux n'ayant pas dépassé le niveau d'études primaires. Compris entre 45 % et 48 % pour les personnes ayant achevé leurs études dans le secondaire, le taux d'emploi n'est que de 33 % pour les personnes n'ayant pas dépassé le primaire.

À autres caractéristiques sociodémographiques identiques (origine géographique, titre de séjour, structure familiale, ancienneté de séjour, diplôme...), les chances d'être en emploi pour les femmes sont moins élevées que pour les hommes. Les chances d'être en emploi pour les nouveaux détenteurs d'un titre de séjour d'origine asiatique, turque ou européenne sont « toutes choses égales par ailleurs » plus élevées que celles d'un détenteur d'un titre de séjour d'origine maghrébine. Les chances d'être en emploi augmentent également avec la durée de séjour sur le territoire français et sont supérieures pour la classe d'âge de 25 à 50 ans. Ne pas avoir travaillé dans le pays d'origine diminue en revanche les chances d'occuper un emploi. Enfin, le niveau de diplôme n'a pas d'impact significatif « toutes choses égales par ailleurs » (encadré 1, tableau A).

Un tiers des nouveaux détenteurs d'un titre de séjour sont à la recherche d'un emploi

34 % des nouveaux détenteurs d'un titre de séjour en 2006 ont déclaré avoir recherché un emploi au cours du dernier mois (38 % des femmes et 29 % des hommes) (tableau 2).

Cette proportion est plus faible pour les personnes nées en Turquie et en Asie : 18 % pour celles d'origine turque et 21 % pour celles nées en Asie, 41 % pour celles d'origine africaine. Les réfugiés et les parents d'enfants français sont plus nombreux à déclarer avoir cherché un emploi au cours

Tableau 2 • Situation sur le marché du travail des nouveaux détenteurs d'un titre de séjour

			Non Emploi dont :					Total	Part en %	Ancienneté (années)	Part des femmes	Emploi des femmes
	Emploi	Non emploi total	Etudiant	Recherche un emploi	Dont inscrit ANPE	Dont : a fait des démarches au cours du dernier mois	Inactifs hors scolaire					
Sexe												
Hommes	65,5	34,5	1,8*	28,8	22,8	27,0	3,9	100,0	45,1	3,5		
Femmes	23,8	76,2	3,5	38,0	28,0	30,6	34,3	100,0	54,9	2,9		
Origine géographique												
Turquie	42,1	57,9	1,0*	18,4	6,4	8,8	39,5	100,0	5,7	2,6	48,0	3,0*
Europe	51,8	48,2	2,8*	28,8	21,7	27,1	19,4	100,0	5,4	3,1	61,0	39,0
Afrique	44,4	55,6	2,8*	40,5	33,7	36,5	15,1	100,0	24,8	3,7	58,0	30,0
Amérique centrale et du Sud	42,0	58,0	2,0*	38,8	28,9	34,5	19,2	100,0	4,9	3,6	67,0	30,0
Asie	56,1	43,9	1,6*	20,8	10,3	15,0	23,1	100,0	9,4	4,8	63,0	42,0
Maghreb	39,1	60,9	3,1*	34,1	25,9	29,5	26,8	100,0	44,8	2,3	49,0	14,0
CEI	30,7	69,3	2,0*	42,8	38,5	34,3	26,5	100,0	4,0	3,0	72,0	23,0
Titre de séjour												
Salariés	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	3,9	4,3	28,2	100
Conjoints de Français	41,0	59,0	2,4*	34,2	26,8	30,7	24,8	100,0	43,8	2,1	50,9	18,6
Réfugiés	34,3	65,7	2,0*	48,2	43,5	42,8	17,5	100,0	8,0	3,2	41,4	16,7
Regroupement familial	17,0	83,0	7,0	33,2	19,8	24,9	49,8	100,0	12,5	1,3	71,0	7,8
Liens personnels et familiaux	52,0	48,0	2,0*	31,6	20,6	24,3	16,4	100,0	19,4	6,2	58,6	42,0
Parents d'enfants français	43,3	56,7	1,7*	45,2	34,5	38,9	11,5	100,0	11,8	4,3	58,2	27,0
Diplôme												
Études supérieures	47,9	52,1	2,5	33,6	26,6	30,2	24,1	100,0	19,6	3,0	52,2	28,5
Bac	44,5	55,5	3,5	37,1	30,4	32,2	23,3	100,0	15,4	3,2	52,5	26,0
Secondaire professionnel	46,7	53,3	2,7	36,0	29,2	31,0	20,4	100,0	19,4	3,4	49,9	27,1
Secondaire général	45,0	55,0	3,0	32,9	22,4	28,4	19,0	100,0	18,8	3,8	54,5	25,8
Primaire au plus	33,2	66,8	0,0	31,3	21,8	25,0	28,5	100,0	26,8	3,3	62,3	16,6
Ensemble	42,7	57,3	2,8	33,9	25,7	29,0	20,6	100,0	100	3,2	54,9	23,8

* Non significatif compte tenu du faible nombre d'observations.

Lecture : le non-emploi de l'ensemble des nouveaux détenteurs d'un titre de séjour (57,3 %) se décompose en 2,8 % d'étudiants, 33,9 % qui déclaraient rechercher un emploi et 20,6 % d'autres inactifs. Parmi les 33,9 % de personnes déclarant rechercher un emploi, 85,6 % (29/33,9), ont entrepris des démarches pour trouver un emploi et 75,8 % (25,7/33,9) sont inscrites à l'ANPE.

Champ : nouveaux détenteurs d'un titre de séjour en France âgés de 18 à 64 ans ; France métropolitaine.

du dernier mois. Ils sont respectivement 48 % et 45 % à être dans ce cas contre 32 % pour les bénéficiaires d'un titre de séjour « liens personnels et familiaux » et 33 % pour les bénéficiaires du regroupement familial.

86 % de ceux qui recherchent un emploi déclarent avoir entrepris des démarches au cours du dernier mois et 76 % s'être inscrits comme demandeurs d'emploi auprès de l'ANPE (tableau 2). Les femmes à la recherche d'un emploi au cours du dernier mois sont moins nombreuses à avoir effectué des démarches : 74 % se sont inscrites à l'ANPE contre 79 % des hommes et 80 % ont déclaré avoir effectué une démarche active contre 94 % des hommes.

Les nouveaux détenteurs d'un titre de séjour nés en Turquie et en Asie sont moins nombreux à avoir effectué des démarches pour trouver un emploi au cours du dernier mois (respectivement 48 % et 72 % de ceux qui recherchent un emploi contre plus de 80 % pour les autres). Toutes choses égales par ailleurs, (3) les chances d'avoir effectué des démarches pour rechercher un emploi sont moins élevées pour les personnes illettrées.

Être inscrit à l'ANPE et bénéficiaire de l'aide de son conjoint : deux formes d'appui importantes pour la recherche d'emploi

Dans leur recherche d'emploi, les nouveaux détenteurs d'un titre de séjour ont recours à des

canaux diversifiés d'aides et de conseils (tableau 3). Les deux canaux les plus largement mobilisés sont l'ANPE (mentionnée par 63 % des répondants) et le conjoint (36 %). Arrivent ensuite les amis (15 %) et les autres membres de la famille (14 %). Les autres canaux sont cités par moins d'une personne sur dix. C'est le cas notamment des travailleurs sociaux et de l'Agence nationale d'accueil des étrangers et des migrations (Anaem) (8 % chacun) (4). 8 % des nouveaux détenteurs d'un titre de séjour déclarent n'avoir bénéficié d'aucune aide ou de conseil dans leur recherche d'emploi.

La mobilisation des divers réseaux d'aides ou de conseils ne paraît pas fortement liée au sexe, à l'exception des amis que les hommes mentionnent un peu plus souvent que les femmes mais elle présente des différences par origine géographique et par catégorie de titre de séjour. Ainsi, les nouveaux détenteurs d'un titre de séjour nés en Turquie ou en Asie à la recherche active d'un emploi ne sont que 36 % et 43 % à avoir été conseillé par l'ANPE dans leur recherche d'emploi. Leurs réseaux d'aides et de conseils sont très concentrés autour de la famille au sens large (conjoint et autres membres de la famille). Les détenteurs d'un titre de séjour d'origine européenne sont également moins nombreux à avoir bénéficié d'aides ou de conseils de l'ANPE (50 %). Ils se distinguent par des aides et des conseils plus importants de la part des associations (16 %) et des travailleurs sociaux (13 %). Les personnes nées en Afrique sont 71 % à avoir reçu des aides

Source : enquête Parcours et profils des migrants, vague 1, 2006, Drees ; calculs Dares.

(3) Les caractéristiques prises en compte sont le sexe, l'origine géographique, le niveau de diplôme, l'année d'arrivée sur le territoire français, l'âge, le fait d'avoir ou non travaillé dans son pays d'origine et la catégorie du titre de séjour. Trente personnes ayant au plus dix années de présence sur le territoire.

(4) Les plates-formes de l'Anaem n'ont pas en principe vocation à être un lieu pour encadrer la recherche d'emploi mais sont destinées à favoriser l'intégration des nouveaux détenteurs d'un titre de séjour dans la société française.

Tableau 3 • **Conseils et aides reçus pour la recherche d'un emploi pour les personnes à la recherche active d'un emploi, selon le sexe, l'origine géographique et le titre de séjour**

En pourcentage

	Conjoint	Autres membres de la famille	Amis	ANPE	Anaem	Associations	Travailleurs sociaux	Autres (missions locales, mairies, intérim, etc.)	Pas d'aide particulière
Sexe									
Hommes	35,9	15,0	18,0	63,0	8,3	7,0	7,0	6,3	11,0
Femmes	36,1	13,0	13,5	62,8	7,7	10,3	7,7	5,9	8,0
Origine géographique									
Turquie	41,4	53,7	36,8	35,6	6,8	1,3	11,5	14,4	3,4
Europe	18,3	17,9	13,7	49,6	9,6	16,6	12,4	7,1	11,8
Afrique	24,2	7,3	11,0	71,5	7,8	12,8	12,2	6,3	8,1
Amérique centrale et du Sud	36,4	8,0	18,7	61,5	7,7	7,6	8,0	10,7	9,3
Asie	44,3	19,7	42,9	42,6	11,4	1,6	1,3	0,4	6,6
Maghreb	36,0	16,1	22,5	61,5	1,8	11,8	4,9	14,0	6,0
CEI	44,6	16,3	14,0	62,2	9,4	6,8	4,7	4,9	9,2
Titre de séjour									
Salariés	0,0	8,9	17,1	0,0	2,6	0,0	8,3	0,0	63,1
Conjoints de Français	53,3	15,9	14,0	62,1	7,4	6,6	3,4	5,9	7,0
Réfugiés	7,0	6,4	19,3	72,0	9,8	13,4	16,8	8,0	6,7
Regroupement familial	46,5	16,2	15,5	61,4	10,5	4,2	2,4	6,5	5,9
Liens personnels et familiaux	14,5	14,5	18,4	60,4	8,1	15,9	10,8	3,6	13,9
Parents d'enfants français	18,3	9,4	14,6	62,8	6,3	10,1	14,8	7,4	10,5
Ensemble	36,0	13,7	15,5	62,9	8,0	9,1	7,6	6,1	8,5

Source : enquête Parcours et profils des migrants, vague 1, 2006, Drees ; calculs Dares.

Note : les lignes totalisent plus de 100 % car la question posée sur les formes d'aides et de conseils reçus par les enquêtés est à modalités multiples.

Lecture : 35,9 % des hommes recherchant activement un emploi ont cité comme source d'aide ou de conseil leur conjoint.

Champ : nouveaux détenteurs d'un titre de séjour en France âgés de 18 à 64 ans à la recherche active d'un emploi ; France métropolitaine.

et conseils de l'ANPE mais elles ont également obtenu des conseils et des aides dans des proportions relativement importantes de la part des associations (13 %) et des travailleurs sociaux (12 %).

Les conjoints de Français et les bénéficiaires du regroupement familial s'appuient davantage sur leur famille

Le rôle des réseaux de relations (famille au sens large et amis) est important pour les conjoints de Français et pour les bénéficiaires du regroupement familial alors qu'il l'est beaucoup moins pour les autres catégories de titres de séjour. Ces personnes ont souvent une ancienneté de séjour plus faible sur le territoire français et connaissent donc moins bien le marché du travail. Les conjoints de Français n'ont ainsi que 2,1 années de présence en moyenne sur le territoire national et les bénéficiaires du regroupement familial que 1,3 année. Pour ces derniers, le recours plus important aux réseaux de relations peut être aussi motivé par un plus faible niveau d'éducation : les bénéficiaires du regroupement familial comptent 11 % d'illettrés soit le double du taux moyen pour l'ensemble des nouveaux détenteurs d'un titre de séjour et 29 % d'entre eux ont un niveau d'études qui n'a pas dépassé le niveau primaire. Pour les réfugiés, le recours aux réseaux de relations est souvent limité par leur relatif isolement. Leur recours plus important aux réseaux institutionnels hors ANPE est sans doute très lié au fait qu'ils étaient déjà souvent en contact avec des associations ou des travailleurs sociaux pour régler les questions administratives relatives à l'obtention de leurs titres de séjour.

Les titulaires de carte de séjour pour liens personnels et familiaux ou de parents d'enfants français s'appuient moins fréquemment sur leur famille et notamment sur leurs conjoints. Les bénéficiaires du titre « liens personnels et familiaux » sont souvent depuis longtemps sur le territoire national (ce sont dans leur très grande majorité des personnes régularisées). Les parents d'enfants français déclarent quant à eux nettement plus fréquemment que les autres n'avoir ni conjoint ni parent (45 % contre 14 % pour l'ensemble des nouveaux détenteurs d'un titre de séjour).

Le manque de connaissance de la langue française et les contraintes familiales : deux raisons importantes de l'inactivité des nouvelles détentrices d'un titre de séjour

34 % des femmes et 4 % des hommes se déclarent en inactivité hors études. Les femmes citent deux raisons principales à leur retrait du marché du travail : le manque de connaissance de la langue française et les contraintes familiales (tableau 4). 64 % d'entre elles mettent en avant le fait qu'elles ne parlent pas suffisamment bien le français ou qu'elles sont en attente de cours pour améliorer leur connaissance de la langue. Le niveau de connaissance de la langue est également souvent évoqué par les hommes inactifs mais dans une proportion toutefois moindre : 57 % le citent comme raison de leur inactivité. Autre raison importante : 35 % des détentrices d'un titre de séjour inactives invoquent des raisons liées à la garde de leurs enfants et 11 % des raisons liées à la maternité. Une sur dix (10 %) cite la poursuite des études comme raison de son inactivité.

Tableau 4 • Principales raisons de l'inactivité citées par les hommes et les femmes nouveaux détenteurs d'un titre de séjour

En pourcentage

	Hommes	Femmes	Ensemble
Ne pas parler suffisamment bien le français ou en attente de prendre des cours de français avant de travailler	57,1	64,2	63,5
Maternité	0,0	10,5	9,4
S'occuper de ses enfants	1,2*	35,3	31,6
Étudiant	26,5*	9,6	11,4
Autres raisons	32,3	13,3	15,3

* Non significatif compte tenu du faible nombre d'observations.

Note : les colonnes totalisent plus de 100 % car la question posée sur les formes d'aides et de conseils reçus par les enquêtés est à modalités multiples.

Lecture : 64,2 % des femmes inactives ont déclaré ne pas rechercher d'emploi parce qu'elles ne parlaient pas suffisamment bien le français ou étaient en attente de prendre des cours de français tandis que 35,3 % sont inactives car elles doivent s'occuper de leurs enfants.

Champ : nouveaux détenteurs d'un titre de séjour âgés de 18 à 64 ans ; France métropolitaine.

Source : enquête Parcours et profils des migrants, vague 1, 2006, Drees ; calculs Dares.

Une mobilisation importante des réseaux de relations pour accéder à l'emploi actuel dans le secteur privé

88 % des nouveaux détenteurs d'un titre de séjour en emploi exerçaient en 2006 leurs activités professionnelles dans le secteur privé. Les hommes sont un peu plus nombreux à travailler dans le secteur privé (90 %) que les femmes (83 %) en raison notamment d'une moindre présence dans le secteur public (8 % pour les femmes et 3 % pour les hommes).

Les personnes qui occupent un emploi dans le secteur privé déclarent avoir fréquemment mobilisé leurs réseaux familiaux et leurs amis pour la recherche de leur emploi actuel : 63 % des nouveaux détenteurs d'un titre de séjour travaillant dans le secteur privé ont eu recours à leurs réseaux de relations : 30 % à des amis, 17 % à leur conjoint, 16 % à une autre personne de la famille. Les canaux mobilisés pour rechercher un emploi diffèrent peu entre les hommes et les femmes (tableau 5).

Les personnes nées en Turquie se sont beaucoup appuyées sur les réseaux de relations familiales (conjoint et autre membre de la famille) pour chercher un emploi dans le secteur privé. Quelle que soit l'origine géographique, le réseau amical joue un rôle important pour la recherche de l'emploi actuel. Par titre de séjour, la hiérarchie des moyens mobilisés par les personnes ayant trouvé un emploi est assez proche de celle mobilisée par les personnes à la recherche active d'un emploi.

Les relations familiales, personnelles ou professionnelles, ont été souvent aussi le moyen principal d'accès effectif à l'emploi : 38 % des nouveaux détenteurs d'un titre de séjour occupant un emploi dans le secteur privé déclarent que c'est ce réseau de relations qui leur a permis d'accéder à leur emploi actuel (tableau 6). Les démarches personnelles sont mentionnées par 28 % des personnes concernées, assez loin devant les institutions du marché du travail (ANPE, Apec...) (9 %) et les petites annonces (8 %). La mobilisation des réseaux personnels apparaît supérieure à celle généralement observée dans les enquêtes auprès de l'ensemble des personnes en emploi : ainsi

Tableau 5 • Conseils et aides reçus pour la recherche de l'emploi actuel dans le secteur privé

En pourcentage

	Le conjoint	Autre personne de la famille	Des amis	Anaem	Des Associations	Des travailleurs sociaux	Autres personnes ou institutions dont ANPE, Apec	Aucune aide, aucun conseil
Sexe								
Hommes	16,4	17,7	30,1	3,2	2,5	2,2	4,2	38,6
Femmes	18,7	13,4	28,2	3,6	4,6	3,7	5,6	34,6
Origine géographique								
Turquie	27,6	47,4	46,7	6,5	0,4	0,0	0,0	14,4
Europe	14,0	13,0	24,2	3,0	8,5	2,0	11,8	35,1
Afrique	14,6	11,2	23,9	2,9	4,5	4,4	5,9	43,4
Amérique centrale et du Sud	17,3	24,8	44,4	6,6	4,6	5,2	4,3	26,1
Asie	4,3	12,2	48,5	0,3	0,0	0,1	0,6	38,8
Maghreb	22,0	18,2	23,0	4,2	2,5	1,8	4,4	37,9
CEI	22,1	27,2	38,9	2,5	9,2	23,2	11,8	58,5
Titre de séjour								
Salariés	0,0	8,9	17,1	0,0	2,6	0,0	8,3	63,1
Conjoints de Français	29,2	20,3	23,1	3,3	1,7	1,7	3,6	34,3
Réfugiés	1,9	16,8	42,0	3,7	8,9	10,6	5,1	29,2
Regroupement familial	29,7	15,6	25,5	7,9	1,7	0,0	0,8	36,6
Liens personnels et familiaux	4,6	13,5	43,5	2,3	4,3	3,6	5,0	36,1
Parents d'enfants français	14,0	13,4	27,5	5,2	4,5	3,4	4,9	37,9
Ensemble	17,1	16,4	29,6	3,3	3,1	2,7	4,6	37,4

Note : la question est libellée de la façon suivante : « Qui vous a aidé, donné des conseils dans votre recherche d'emploi ? » Les lignes totalisent plus de 100 % car les personnes interrogées pouvaient choisir plusieurs modalités parmi les 8 proposées.

Lecture : 17,1 % des nouveaux détenteurs d'un titre de séjour ont bénéficié d'une aide ou d'un conseil pour la recherche d'emploi de la part de leur conjoint.

Champ : nouveaux détenteurs d'un titre de séjour âgés de 18 à 64 ans occupant un emploi dans le secteur privé ; France métropolitaine.

Source : enquête Parcours et profils des migrants, vague 1, 2006, Drees ; calculs Dares.

Tableau 6 • Moyens ayant permis de trouver l'emploi actuel dans le secteur privé

En pourcentage

	Démarches personnelles (envoi de lettres, s'être déplacé chez l'employeur)	Relations familiales, personnelles, professionnelles	Petites annonces	ANPE, Apec, missions locales, autres administrations	Contact de la part de l'employeur	Autres moyens	Total
Hommes	29,8	37,7	6,7	9,1	4,1*	12,6	100,0
Femmes	25,0	39,0	12,0	10,0	2,0*	12,0	100,0
Origine géographique							
Turquie	14,8	78,2	0,0	1,0	2,0*	4,4	100,0
Europe	30,1	40,7	7,3	5,6	2,3*	14,0	100,0
Afrique	33,6	29,3	10,9	12,1	1,9*	12,2	100,0
Amérique centrale et Sud	23,0	48,1	5,8	10,8	3,8*	8,5	100,0
Asie	20,4	46,9	20,8	0,8	1,4*	9,7	100,0
Maghreb	30,0	34,9	4,3	11,6	5,3*	13,9	100,0
CEI	14,5	50,3	8,6	8,2	7,8*	10,6	100,0
Titre de séjour							
Salariés	26,7	28,4	9,5	10,4	7,7	17,3	100,0
Conjoint de Français	32,5	36,5	6,4	9,8	3,6	11,2	100,0
Réfugiés	22,2	45,9	5,9	13,0	1,7	11,3	100,0
Regroupement familial	21,9	40,9	8,3	9,0	2,5	17,4	100,0
Liens personnels et familiaux	24,7	44,0	12,7	5,9	1,7	11,0	100,0
Parents d'enfants français	28,8	32,9	6,4	11,7	5,5	14,7	100,0
Ensemble	28,3	38,2	8,4	9,3	3,5	12,4	100,0

* Non significatif compte tenu du faible nombre d'observations.

Note : la question sur les moyens ayant permis de trouver l'emploi actuel est libellée de la façon suivante : « Comment avez-vous trouvé cet emploi ? » Il était demandé de choisir une seule réponse possible parmi les six modalités de réponse.

Lecture : 29,8 % des hommes nouveaux détenteurs d'un titre de séjour ont déclaré avoir obtenu leur emploi actuel dans le secteur privé par des démarches personnelles. Champ : nouveaux détenteurs d'un titre de séjour âgés de 18 à 64 ans occupant un emploi dans le secteur privé ; France métropolitaine.

Source : enquête Parcours et profils des migrants, vague 1, 2006, Drees ; calculs Dares.

d'après l'enquête Emploi de l'Insee, les personnes en emploi dans le secteur privé en 2005-2006 déclaraient plus fréquemment avoir obtenu leur emploi actuel par leurs démarches personnelles (42 %) que par les relations personnelles et familiales (35 %) (5).

La hiérarchie des moyens ayant permis d'accéder effectivement à l'emploi actuel, selon les déclarations des personnes, varie un peu selon l'origine géographique ou la catégorie du titre de séjour. Les personnes nées en Turquie et en Asie déclarent plus souvent avoir trouvé leur emploi grâce aux relations personnelles, familiales et professionnelles ; ce qui pourrait suggérer l'existence de « niches d'emploi » dont ils bénéficieraient. Celles nées au Maghreb et en Afrique ont plus souvent accédé à leur emploi actuel en recourant aux institutions du marché du travail (ANPE, Apec...) et aux démarches personnelles. Les principales disparités constatées selon la catégorie du titre de séjour concernent les conjoints de Français : ils déclarent un peu plus souvent avoir obtenu leur emploi grâce aux démarches personnelles. Les réfugiés, les parents d'enfants français et les salariés déclarent plus souvent avoir obtenu leur emploi grâce aux institutions du marché du travail (ANPE, APEC...).

Des modalités d'accès à l'emploi différenciées selon le statut de l'emploi occupé

La plupart des nouveaux détenteurs d'un titre de séjour qui travaillent dans le secteur privé ont des contrats courts. Les contrats à durée indéterminée ne représentent que 40 % des contrats contre 30 % pour les contrats à durée déterminée et 18 % pour les contrats d'intérim (tableau 7). Plus d'une personne sur dix déclare ne pas avoir de contrat de travail (11 %), la proportion s'élevant à 21 % pour les femmes (tableau 7). Cette dernière proportion ne reflète pas nécessairement du travail dissimulé. Il est notamment possible que certaines personnes rémunérées et déclarées par des particuliers employeurs sous forme de chèques emploi service aient répondu qu'elles n'avaient pas de contrat de travail.

Les canaux effectivement mobilisés pour accéder à l'emploi actuel varient assez sensiblement selon le statut de l'emploi occupé. Ainsi, les salariés en intérim ou en CDD ont plus fréquemment trouvé leur emploi par des démarches personnelles. Les salariés se déclarant sans contrat, souvent employés dans le secteur des services à la personne, trouvent plus fréquemment que les autres leur emploi par relations familiales ou par petites annonces.

(5) La hiérarchie des moyens ayant permis de trouver leur emploi actuel dans le secteur privé est en revanche proche pour les personnes immigrées interrogées dans l'enquête Emploi.

Mahrez OKBA, (Dares).

Tableau 7 • Les moyens d'accès à l'emploi actuel selon le type de contrat obtenu dans le secteur privé En pourcentage

	CDI	CDD	Intérim	Pas de contrat déclaré ou perçu	Stagiaires en entreprise, apprentis sous contrat*	Ensemble
Démarches personnelles	26,8	39,4	41,0	19,1	19,0	28,3
Relations familiales et personnelles	39,8	41,8	19,9	52,0	35,6	38,2
Petites annonces	9,1	6,7	5,0	16,6	0,0	8,4
ANPE, Apec, autres	9,9	11,5	8,4	2,3	23,5	9,3
Contact de l'employeur	4,5	3,0	3,0	2,4	0,0	3,5
Autres moyens	10,4	10,3	22,8	7,6	21,8	12,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Fréquence des types de contrat	39,6	30,5	17,9	11,4	0,7	100,0

* Non significatif compte tenu du faible nombre d'observations.

Lecture : 26,8 % des nouveaux détenteurs d'un titre de séjour ayant un contrat à durée déterminée ont déclaré avoir effectué des démarches personnelles pour obtenir leur emploi actuel dans le secteur privé.

Champ : nouveaux détenteurs d'un titre de séjour âgés de 18 à 64 ans occupant un emploi dans le secteur privé ; France métropolitaine.

Source : enquête
Parcours et profils des
migrants, vague 1,
2006, Drees ;
calculs Dares.

Pour en savoir plus

Algava E., Bèque M. (2008), « Nouveaux détenteurs et détentrices d'un titre de séjour : des trajectoires familiales et professionnelles contrastées », *Regard sur la parité*, édition 2008, Insee.

Bèque M. (2007), « Qui sont les nouveaux bénéficiaires d'un titre de séjour en France ? », *Études et Résultats* n° 612, Drees.

Borrel C., Tavan C. (2004), « La vie familiale des immigrés », *Regard sur la parité*, édition 2003-2004, Insee.

Enel F., Delasalle C. (2004), « L'accès à l'emploi des primo-arrivants », *Migration Études* n° 123, Direction de la population et des migrations (DPM), mai-juin.

Jourdan V. (2011), « Les femmes immigrées signataires d'un CAI en 2009 », *Infos Migrations* n° 22, Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, avril.

Moliner C. (2009), « L'immigration sud-asiatique en France : discrète et exemplaire ? », *Infos Migrations* n° 12, Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, novembre.

Monso O., Gleizes F. (2009), « Langue, diplômes : des enjeux pour l'accès des immigrés au marché du travail », *Insee Première* n° 1262, Insee.

Perrin-Haynes J. (2008), « L'activité des immigrés », *Insee Première* n° 1212, Insee.

Régnard C. (2011) « Enquête ELIPA : les nouveaux migrants en 2009 », *Infos Migrations* n° 19, Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, janvier.

Regnard C. (2008), « Profils des migrants accueillis dans le cadre du dispositif public en 2006 », *Infos Migrations* n° 5, Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, décembre.

Tavan C. (2006), « Migration et trajectoires professionnelles, une approche longitudinale », *Économie et Statistique* n° 393-394, Insee.

L'ENQUÊTE PARCOURS ET PROFILS DES MIGRANTS

L'enquête Parcours et profils des migrants (PPM), menée en 2006 et 2007 par la DREES, est une enquête en deux vagues et en face à face auprès d'un échantillon représentatif de 6 280 personnes âgées de 18 ans ou plus venant d'obtenir un titre de séjour permanent c'est-à-dire d'un an ou plus. Les personnes enquêtées sont les étrangers passés par l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (Anaem), auxquelles a été proposée la signature d'un contrat d'accueil et d'intégration (CAI) (1). La première vague a été réalisée entre septembre 2006 et janvier 2007 auprès des personnes passées par l'Anaem entre juin et octobre 2006. La population enquêtée est représentative de 91,5 % des nouveaux détenteurs d'un titre de séjour éligibles au CAI. Les départements qui accueillent moins de 25 étrangers chaque mois ont été exclus du champ, ce qui représente moins de 5 % des nouveaux détenteurs d'un titre de séjour. La deuxième vague a été menée entre septembre et décembre 2007.

Lors de la première vague de cette enquête, exploitée ici, les personnes ont été interrogées sur leur statut actuel sur le marché du travail (emploi, recherche d'un emploi, étudiant ou scolaire, retraité ou sans activité professionnelle) et sur les canaux mobilisés pour la recherche d'un emploi ou pour l'obtention de leur emploi actuel. L'enquête ne se déroulant que peu de temps (3 à 6 mois) après l'obtention du titre de séjour permanent alors que les personnes sont pour la plupart sur le territoire français depuis plusieurs années, il convient de garder en mémoire que les situations décrites sur le marché du travail reflètent vraisemblablement en large partie celles qui prévalaient avant l'obtention du titre de séjour permanent. Il est en effet probable que l'amélioration des conditions d'exercice d'une activité professionnelle liée à l'obtention d'un titre de séjour permanent n'ait pas encore eu le temps de produire tous ses effets à la date de l'enquête.

Le champ de l'étude a été restreint aux nouveaux détenteurs d'un titre de séjour permanent entrés sur le territoire français depuis moins de dix ans. Si pratiquement toutes les personnes interrogées (99,2 %) sont nées à l'étranger, un nombre très faible d'entre elles a déclaré être né sur le territoire français sans avoir la nationalité française. Ces personnes n'ont pu se voir accorder la nationalité française car elles ont résidé en France moins de cinq années entre l'âge de 11 et de 18 ans, critère nécessaire à l'obtention de la nationalité française.

Les étudiants ne sont pas en principe dans le champ de l'enquête. Les nouveaux détenteurs d'un titre de séjour sont en effet reçus par l'Anaem au titre de la carte de séjour qu'ils ont obtenue et non pas au titre « d'étudiants ». Le fait que certains nouveaux détenteurs d'un titre de séjour puissent déclarer qu'ils ne sont pas en emploi parce qu'ils poursuivent des études n'est pas incompatible avec leur titre de séjour. C'est le cas en particulier des nouveaux détenteurs d'un titre de séjour âgés de 18 à 25 ans qui ont décidé de poursuivre leur formation initiale en France.

Tableau A • Impact des principales caractéristiques sociodémographiques sur le fait d'être ou non en emploi pour les nouveaux détenteurs d'un titre de séjour d'au moins un an en 2006

	Rapport de chances	Significativité
Pays d'origine		
Maghreb	Réf	Réf
Turquie	1,89	*
Europe	1,77	*
Afrique noire	1,5	*
Amérique centrale et du Sud	1,31	***
Asie	2,03	*
CEI	1,12	ns
Sexe		
Homme	Réf	Réf
Femme	0,16	*
Titres de séjour		
Regroupement familial	Réf	Réf
Conjoint de Français	1,42	*
Liens personnels et familiaux	2,35	**
Parent d'enfants français	1,25	ns
Réfugié ou apatride	0,67	**
Résident depuis 8 ou 10 ans	2,00	***
Salariés	>9999	ns
Expérience professionnelle dans le pays d'origine		
Travaillait avant la migration	Réf	Réf
Ne travaillait pas avant la migration	0,75	*
Structure familiale		
Vit avec son conjoint sans enfant	Réf	Réf
Vit seul	0,91	ns
Vit avec conjoint ou autres sans enfant	0,81	***
Vit avec conjoint ou autres avec enfant	0,61	*
Vit sans conjoint avec parents sans enfant	0,3	*
Vit sans conjoint avec parents avec enfant	0,91	ns
Vit sans conjoint ni parents avec enfant	0,74	***
Connaissance de la langue		
A appris la langue française dans le pays d'origine	Réf	Réf
N'a pas appris la langue française au pays d'origine	0,79	**
Âge		
25-49 ans	Réf	Réf
18-24 ans	0,91	ns
50-64 ans	0,48	*
Niveau de diplôme		
Études supérieures	Réf	Réf
Illettrés	0,79	ns
Primaire	0,92	ns
Secondaire générale	1,03	ns
Secondaire professionnelle	1,21	**
Bac	1,11	ns
Ancienneté de séjour		
Inférieure à 2 ans	Réf	Réf
2-5 ans	1,97	*
6-10 ans	3,43	*
Réseau		
À connu de nouvelles personnes en France	Réf	Réf
N'a pas connu de nouvelles personnes en France	0,51	*

Lecture : un homme d'origine turque a une probabilité supérieure de 89 % d'être en emploi plutôt que ne pas y être par rapport à une personne d'origine maghrébine présentant les mêmes caractéristiques (sexe, âge, niveau de diplôme, durée de séjour, etc.) Les rapports de chance significatifs aux seuils de 10, 5 et 1 % sont signalés par un *, **, ***.

Champ : nouveaux détenteurs d'un titre de séjour âgés de 18 à 64 ans ; France métropolitaine.

Source : enquête Parcours et profils des migrants, vague 1, 2006, Drees ; calculs Dares.

(1) - Le CAI est obligatoire depuis le 1er janvier 2007, sauf pour les réfugiés. Son objectif est de favoriser l'intégration des primo-arrivants en leur dispensant une formation civique sur les institutions et les valeurs de la République et une formation linguistique si besoin est. Le signataire a également droit à un bilan de compétences professionnelles. Lors du premier renouvellement du titre de séjour, l'autorité administrative tient compte du suivi des différentes obligations.

TITRES DE SÉJOUR ET ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL

1. Titres de séjour et exercice d'une activité professionnelle

Les entrées sur le territoire français donnent lieu à la délivrance de différents titres de séjour. Les personnes qui bénéficient d'un titre de séjour d'une année ou plus sont classées en « immigration permanente ». Par opposition, l'immigration à « caractère temporaire » désigne tous les détenteurs d'un titre de séjour d'une durée comprise entre trois et douze mois. Il s'agit généralement de saisonniers, d'étudiants, d'artistes ou de demandeurs d'asile en attente d'une instruction de leur dossier par l'Office français de réfugiés et d'apatrides (Ofpra). Les titres de séjour permanents sont en général accordés pour une année renouvelable, sauf dans le cas des réfugiés qui bénéficient de plein droit d'une carte de résidence (10 ans renouvelable) et des conjoints de Français sous certaines conditions spécifiées par la loi.

Les détenteurs de titres de séjour permanents sont autorisés à exercer une activité professionnelle sur le marché du travail sans être soumis aux dispositions des articles L 5221-5, L 5221-7 et R 5221-1 du code du travail qui visent l'immigration de travail, strictement encadrée depuis 1974. Les détenteurs d'un titre de séjour de courte durée n'ont qu'une autorisation de travail provisoire (APT). Cette autorisation de travail est accordée par les services de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), sur demande de l'employeur, au regard notamment de la situation de l'emploi dans la profession qu'exercera le salarié étranger et dans la zone géographique où il sera embauché. En 2006, ces dispositions concernaient les ressortissants étrangers hors Union européenne à l'exception de la Roumanie ou de la Bulgarie, hors Espace économique européen (Norvège, Liechtenstein et Islande) et hors Suisse. Depuis 2008, la situation de l'emploi sur le marché du travail n'est plus opposable à une demande d'autorisation de travail pour les ressortissants de Bulgarie et de Roumanie souhaitant exercer une activité salariée dans l'un des 150 métiers en tension et pour les ressortissants des pays tiers dans l'un des 30 métiers considérés comme en tension dans l'arrêté du 18 janvier 2009.

2. Les motifs d'octroi des titres de séjour permanents

Dans cette étude, les motifs d'octroi des titres de séjour permanents sont ventilés selon la classification adoptée par l'Observatoire statistique de l'immigration et de l'intégration (OSII). On distingue ainsi :

- **Les conjoints de Français** (43,8 %), qui sont des étrangers mariés avec un ressortissant de nationalité française, le mariage ayant pu avoir lieu soit en France, soit à l'étranger ;
- **Les personnes régularisées** (20,3 %) au motif de liens personnels et familiaux (19,4 %) ou au motif qu'elles résident sur le territoire français depuis plus de huit ou dix ans (0,5 %). Le faible nombre de personnes concernées par les régularisations pour motif de résidence sur le territoire français ne permet de les présenter dans les analyses statistiques.
- **Les bénéficiaires du regroupement familial** (12,5 %), qui concernent les conjoints ou enfants d'étrangers vivant en France depuis un an au moins ;
- **Les parents d'enfants français** (11,8 %), qui peuvent être, soit des personnes régularisées, soit des personnes ayant simplement changé de statut sans avoir fait l'objet d'une régularisation (étudiant devenu parent d'enfant français, conjoint de Français ayant un enfant français et ayant divorcé).
- **Les réfugiés et leurs familles** (8,0 %), dont le statut est accordé par l'Ofpra aux personnes exposées dans leur pays à de graves menaces. Les conjoints, les enfants et les familles des réfugiés ou des apatrides peuvent aussi demander un titre de séjour ;
- **Les salariés** (3,9 %), qui sont entrés sur le territoire pour des motifs professionnels.

Tableau B • Répartition, par origine géographique et selon le sexe, des nouveaux détenteurs d'un titre de séjour d'au moins un an

	Hommes	Femmes	Ensemble	Ensemble en %
Maghreb dont	1 304	1 091	2 395	45,1
Algérie	711	615	1 326	25
Maroc	333	341	674	12,7
Tunisie	260	135	395	7,4
Afrique dont	619	723	1 342	25,3
Congo	100	118	218	4,1
Cote d'Ivoire	94	102	196	3,7
Cameroun	68	107	175	3,3
Sénégal	61	55	116	2,2
Asie dont	178	278	456	8,6
Chine	54	109	163	3,1
Turquie	158	114	272	5,1
Amérique centrale et du Sud dont	107	168	275	5,2
Haïti	56	60	116	2,2
Europe (y compris France DOM et TOM) dont ..	112	150	262	4,9
France DOM et TOM	17	23	40	0,75
Roumanie	11	40	51	1,0
Communauté des États indépendants (CEI) dont	83	170	253	4,8
Russie	31	80	111	2,1
Divers (Égypte, Liban)	29	22	51	1,0
Total des effectifs (non pondéré)	2 590	2 716	5 306	100,0

Champ : nouveaux détenteurs d'un titre de séjour âgés de 18 à 64 ans ; France métropolitaine.

Source : enquête Parcours et profils des migrants, vague 1, 2006, Drees ; calculs Dares.

Regroupement par grandes zones géographiques

Le Maghreb : Algérie, Maroc, Tunisie ;

Afrique : Afrique subsaharienne, Angola, Bénin, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée Madagascar, Mali, Maurice, Mauritanie, République centrafricaine, Rwanda, autres pays ;

Amérique centrale et du Sud : Amérique centrale, Colombie, Brésil, Pérou, Haïti ;

Asie : Bangladesh, Cambodge, Chine, Inde, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Vietnam, Thaïlande, autres pays du Sud-Est asiatique ;

Europe : Europe hors Union économique, Espace économique européen, Bosnie-Herzégovine, Ex Yougoslavie, Roumanie, Serbie-Monténégro, Autres pays ;

Communautés des États indépendants : Biélorussie, Fédération de Russie, Moldavie, Ukraine, Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan.

Divers : Liban, Égypte.